









5ème Tour

DIMANCHE 13 OCTOBRE 2019 - 15h		
Avoine O. Chinon Cinais (N3)	/	FC Déols (R1)
J3S Amilly (R1)	1	Bourges 18 (N3)
Tours FC (N3)	/	FC Ouest Tourangeau 37 (N3)
A. Escale Orléans (R3)	/	Blois Foot 41 (N2)
Amicale Lucé (R3)	/	AS Montlouis (N3)
FC Drouais (N3)	/	FC St Jean le Blanc (R1)
ASL Orchaise (D1)	/	St Pryvé St Hilaire FC (N2)
SC Azay Cheillé (R1)	/	C' Chartres F. (N2)
ES Vallée Verte (D2)	/	CCS Port. Tours (R3)
Bourges Foot (N2)	/	SO Romorantin (N2)

Couleurs des équipements : Blanc - Rouge - Bleu - Jaune - Vert

Clubs Exempts : L2

+ : Les Clubs recevants, conformément aux dispositions du Règlement de la Coupe de France, devront présenter un terrain homologué au moins de niveau 5 et informer la Ligue Centre-Val de Loire de la désignation du terrain sous 48 heures ; à défaut, la rencontre sera inversée et se déroulera sur le terrain de l'adversaire.

Les clubs peuvent avancer la rencontre au samedi 12 octobre 2019 par Footclubs.

"[...] dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant.
[...]Jusqu'au 6ème tour inclus, les ligues régionales définissent les règles applicables au choix des installations sportives en incluant le principe suivant : si le club tiré le deuxième, se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, ce club sera en conséquence désigné club recevant."

Prochain tirage : Mardi 15 octobre 2019 à 18h30 6ème tour : Dimanche 27 octobre 2019 à 15h00

^{*} Rappel lors du tirage l'article 6.2.1 de la Coupe de France 2019/2020 a été appliquée :